

SOCIETE DE TIR DU CANTON D'EU
Assemblée générale du 21 février 2020.

Avant de commencer cette assemblée générale, MONSIEUR LE PRÉSIDENT indique que cette année nous avons eu à déplorer le décès de l'un de nos licenciés : M. LOUCHEL et demande à l'assemblée quelques instants de silence en sa mémoire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT précise que 23 membres sont excusés.
Le bureau a reçu 23 pouvoirs

Le quorum étant atteint l'assemblée générale du club de tir est déclarée ouverte.

1 Rapport moral

MONSIEUR LE PRÉSIDENT présente ses vœux à tous les tireurs.

Début février, le club de tir comptait 215 licenciés soit le même nombre qu'en fin juin 2019. Nous aurons donc cette année une légère augmentation.

Le club de tir se porte bien. Les finances sont saines et en positif, cela sera détaillé par Jean Paul HUGUET notre cher trésorier que nous remercions pour son travail.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT aborde maintenant la question des cotisations. La cotisation augmente normalement tous les deux ans de 5€. Pour 2020-2021, la cotisation devait être de 145€ pour les adultes et de 70€ pour les jeunes. Comme les finances sont saines, MONSIEUR LE PRÉSIDENT propose de maintenir la cotisation à 140€ et 70€ pour les jeunes.

La motion est présentée au vote à l'assemblée générale. La motion est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Néanmoins, MONSIEUR LE PRÉSIDENT prévient que pour 2021-2022, la cotisation passera à 145€ et précise que dans les autres clubs de Seine-Maritime, la moyenne se situe à 160€.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT présente maintenant les projets du club.

En ce qui concerne le pas de tir 100 mètres, nous sommes au point mort. Le budget est très important et est touché par la bloquité administrative française (maladie incurable). Notamment, le terrain est mitoyen avec le domaine de la SNCF et le temps que la SNCF se réveille ...

Au niveau des cibles électroniques au pas de tir 10 m, c'est la tendance actuelle cela attire de jeunes tireurs. Nous devrions avoir la possibilité d'acheter du matériel à la Ligue de Normandie. Chaque poste coûterait 1500 €, il en faudrait 10 soit un budget de 15000€. Nous verrons en fonction du prix.

Les dates de compétition à venir :

Pour les écoles de Tir, les départementaux se tiendront à Fécamp les 7 et 8 mars 2020, les régionaux se tiendront à Vire les 18 et 19 avril 2020, le national se tiendra à Rouen du 29 mai au 1^{er} juin 2020.

Pour le 10m, le national s'est déroulé à Niort mi-février. Hugo Blaize s'est classé 75^e.

Pour le 25 m, les championnats de Seine Maritime 76 se dérouleront les 9 et 10 mai 2020 à EU. MONSIEUR LE PRÉSIDENT souhaite une forte participation des tireurs du club puisque cette compétition se tient à domicile.

SOCIETE DE TIR DU CANTON D'EU
Assemblée générale du 21 février 2020.

Pour le 50 m carabine, les départementaux se dérouleront à Fécamp les 9 et 10 mai 2020, les régionaux se tiendront à Fécamp les 12 et 14 juin 2020 et le national se déroulera à Volmerange du 18 au 26 juillet 2020.

Pour le TAR (tir aux armes réglementaires), l'inter-départemental sera à Criquebeuf les 4 et 5 avril 2020, les régionaux seront les 16 et 17 mai 2020 au BPC et le national à DEOLS 2 au 5 juillet 2020.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT présente les travaux au club.

Au niveau du tir sur gong à 25 m , des éclats de balles ont été retrouvés sur la piste d'athlétisme juste à coté du pas de tir 25m. Nous devons absolument faire des travaux. Les bénévoles ont prévu d'encapsuler la zone d'impact des projectiles afin d'éviter les ricochets et de réduire les bruits d'impact. Un devis sera proposé à la mairie pour un cout de 1500 € de matériel.

Notre club a organisé un concours interne au mois de juillet 2019. Tout s'est bien déroulé mais attention à la sécurité.

Nous pensons organiser un concours tir carabine 50m éventuellement sur plusieurs week-end.

Un petit point sur la législation, celle-ci va une nouvelle fois être modifiée : le carnet de Tir va être abandonné. Dans la procédure de demande de détention la question du contrôle de l'assiduité n'est pas vraiment encore bien définie. Pour une première demande de détention au cours des 12 mois précédent la demande, il serait demandé 3 séances de tir contrôlé. Pour un renouvellement, ce sera l'avis favorable du président du club. La fédération française de tir devra signaler au préfet l'absence d'assiduité ou les infractions graves de sécurité. Les autorisations des tireurs seront alors caduques.

Mais alors , comment contrôler l'assiduité des tireurs ? Une bonne suggestion de Marcelin GRENIER : conserver le carnet de tir en interne (3 séances par an). Nous devons penser à introduire cette motion dans le règlement intérieur du club.

En ce qui concerne le tir d'initiation, il y a aussi du changement, 2 par an pour chaque personne. Nous devons vérifier l'Identité de la personne, consulter fichier FINADA, plus de tir avec armes personnelles seulement (avec accord de MONSIEUR LE PRÉSIDENT) avec les armes du club (percussion annulaire). Et pour finir, le club devra signaler chaque tir d'initiation aux autorités de police.

Pour le Jumelage 2020 à Eu, les dates devraient être les 11, 12 et 13 septembre 2020, une réunion sera organisée au préalable. MONSIEUR LE PRÉSIDENT demande des idées pour la journée d'excursion

MONSIEUR LE PRÉSIDENT fait un chaleureux remerciement à amicale du club pour son ouvrage .

RAPPORT FINANCIER

SOCIETE DE TIR DU CANTON D'EU
Assemblée générale du 21 février 2020.

Rapport financier de la Société de Tir du Canton d'Eu pour l'année 2019 (du 1/01/2019 au 31/12/2019)			
Dépenses:		Recettes:	
1 Entretien du stand :	2 287,06 €	1 Vente cartons	
2 Achat de munitions 22 lr	4 418,00 €	Vente cartouches 22lr	
3 Achat de munitions 38SP		Vente cartouches 38SP	
4 Consommables et divers	2 671,56 €	Ventes plombs	
5 Achats armes Ecole de Tir /		Ventes diverses (pastilles, badges, drapeaux, etc...)	7 676,50 €
6 Achat armes Stand		2 Licences et cotisations	29 285,00 €
7 Frais de correspondance et divers	1 160,40 €	3 Divers, location matériel /	
8 Assurance stand	2 012,54 €		
9 Accessoires pour armes	266,00 €	4 Dons	100,00 €
10 Cotisation Comité Départemental	158,00 €	Ventes étuis laiton 22 lr	680,40 €
		5 Remb. déplacement championnat de "France" par la FFTir	181,80 €
11 Licences: FFTir, et cotisations Ligue de Normandie	16 423,90 €	Remb. participations aux Championnats	715,10 €
12 Engagements compétitions, frais pour déplacements	2 406,28 €	6 Engagements clubs extérieurs, divers	600,00 €
13 Orange Internet	577,70 €	7 Solde précédent:	113,91 €
14 Office Municipal des Sports de Eu	40,00 €		
15 Location annuelle de cibles électroniques :	300,00 €		
16 Frais de jumelage Eu - Haan	471,84 €		
17 Réserve estimée pour entretien et aménagement du stand	5 350,00 €		
<i>Je rappelle que tout l'entretien du stand est assuré uniquement par des bénévoles que nous remercions, et merci aussi à Céline qui me prépare les enveloppes des permanences.</i>			
Total au 31 Décembre 2019	38 543,28 €	Total au 31 Décembre 2019	39 352,51 €
Solde (au 31/12/2019) :		809,23 €	

03/02/2020

Solde positif

Remarque : les recettes de permanence : représentent 20 % du total des recettes , c'est bien mais les tireurs doivent quand même faire un effort. MONSIEUR LE PRÉSIDENT rappelle que sur les 140€ du prix de la licence, seul 40% reste au club !

COMPETITIONS

La société de tir du canton d'Eu a participé aux championnats organisés par la FFT soit :

- Le championnat des écoles de tir au niveau départemental, régional, avec une participation aux critères jeunes.
- Le championnat de tir à 10 mètres carabine et pistolet, niveau départemental et régional pour le pistolet, niveau départemental, régional et national pour la carabine.
- Le championnat de Tir aux Armes Réglementaires niveau départemental et régional.
- Le championnat de tir 25 mètres pistolet niveau départemental et régional.
- Le championnat 50 m carabine match anglais au niveau départemental, régional et national.

ELECTIONS

Tous les 4 ans, 21 membres du bureau sont à élire , puis les 21 membres propose le président à l'assemblée générale et après le bureau suite le bureau.

2 membres ont présenté leurs démissions Xavier Couaillet et PHILIPPE Michel.

SOCIETE DE TIR DU CANTON D'EU
Assemblée générale du 21 février 2020.

2 tireurs se sont présentés : Pascal LEVEQUE et Hugo Blaize.

Les 21 membres candidats sont :

BLAIZE Hugo
BETHENCOURT Jacques
BONIN Gilles
CANU Jean-Paul
CATTEAU Chantal
CLERET André
COLETTE Jean-Pierre
CRUSEL Laurent
DELAPORTE Daniel
DELETOILLE Bernard
DIDION Rémy
EVRARD Jacky
GRENIER Céline
GRENIER Marcelin
HAMMAN Pierre
HAMMAN Xavier
HUGUET Jean-Paul
LAPOSTOLLE Joël
LESELLIER Patrice
LEVEQUE Pascal
RASSE Doris

Etant donné qu'il y a 21 candidats pour 21 places, MONSIEUR LE PRÉSIDENT propose un vote à main levée. La proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Les 21 candidats sont donc élus.

Le bureau se réunit au pas de tir 10 mètre et revient présenter Pierre HAMMAN comme président du club de tir

La proposition est mise au vote :

0 contre

0 abstention

Donc Pierre HAMMAN est ré-élu à l'unanimité par l'assemblée générale.

Ensuite, le bureau se réunit une nouvelle fois au pas de tir 10m et élit le comité directeur :

Vice -Président : Gilles BONIN

Trésorier : Jean-Paul HUGUET

Secrétaire : Laurent CRUSEL

Trésorier-adjoint : Céline GRENIER

Secrétaire-adjoint : Xavier HAMMAN

Questions Diverses

SOCIETE DE TIR DU CANTON D'EU
Assemblée générale du 21 février 2020.

Mail va être envoyé à tous les membres du bureau pour rappeler le calendrier des permanences afin d'éviter les oublis ...